

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2025

P JL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 326

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

à l'amendement n° 29 de Mme Hignet

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« 15 jours »,

les mots :

« sept jours francs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'urgence, ce sous-amendement propose de limiter l'allongement de l'enquête publique à 7 jours francs au maximum.